



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Mairie de La Tranche sur Mer

PROJET PEDAGOGIQUE L'îlot copains

La ville de La Tranche sur mer propose pendant le temps périscolaire et extrascolaire un Accueil de Loisirs. Celui-ci est ouvert pendant les vacances à l'exception de Noël, et les mercredis.

L'accueil de loisirs est un lieu d'épanouissement et d'éveil de l'enfant. La dimension ludique doit être favorisée et constituer le fil conducteur de la plupart des activités proposées.

L'accueil de loisirs est :

- Un lieu d'accueil et de vie collective qui favorise l'apprentissage des règles de vie.
- Un lieu qui facilite le développement individuel de l'enfant.
- Un lieu ouvert sur l'environnement socio-éducatif, culturel et sportif.
- Un lieu où l'enfant est invité à s'exprimer et qui, par ce biais, transmettra ses besoins et ses envies.

Le projet pédagogique est élaboré et mis en œuvre par l'équipe d'animation en lien étroit avec le projet éducatif de la commune.

SOMMAIRE

1 - Intentions éducatives de l'équipe, objectifs pédagogiques et opérationnels du projet pédagogique

2- Présentation du centre

3- Le fonctionnement de l'ALSH

➤ **1 - Intentions éducatives de l'équipe, objectifs pédagogiques et opérationnels du projet pédagogique**

Le projet pédagogique présente le fonctionnement de l'accueil de loisirs ainsi que les objectifs qui sont visés. Il est à la disposition des parents qui souhaitent le regarder.

- Proposer un accueil ouvert à tous :
 - Respecter le rythme de chacun.
 - Adapter ses activités à chacun
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant :
 - Découvrir le jeu sous toutes ses formes (jeux de société, grands jeux, jeux de rôle, jeux surdimensionnés...)
 - Proposer une diversité d'activités ludiques.
 - Permettre aux enfants de choisir les activités dans la mesure du possible
 - Favoriser l'imaginaire.
- Développer l'autonomie :
 - Permettre la proposition de projet et d'activités par les enfants.
 - Permettre aux enfants de faire des choix et de penser par eux même.
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité :
 - Favoriser le respect d'autrui, du matériel et des locaux.
 - Faire participer les enfants à tous les moments de la vie quotidienne (repas, goûter, rangement...)
 - Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et la prise de responsabilité.
- Favoriser la participation des familles :
 - Proposer un accueil pour les familles.
 - Participation des familles à des réunions d'informations.
 - Favoriser le lien enfants-familles-structure en proposant des initiations jeux ouvertes à tous et réalisées par les enfants.

L'équipe d'animation et de direction assure directement le travail avec le public. Ce sont des agents de relation, il leur appartient de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Le travail d'équipe est l'élément fondateur du bon fonctionnement de la structure. Il s'avère important de définir le rôle de chacun.

● **Le rôle du directeur**

- ⇒ Etre garant de la mise en œuvre du projet pédagogique
- ⇒ Elaborer, suivre et évaluer la mise en place du projet pédagogique
- ⇒ Assurer la sécurité physique et morale des enfants

- ⇒ Gérer et former l'équipe d'animation (diplôme ou stagiaire)
- ⇒ Informer les parents
- ⇒ Soutenir les animateurs
- ⇒ Gérer les fournitures et le budget
- ⇒ Faire la facturation et suivre les paiements
- ⇒ Transmettre les paiements en trésorerie
- ⇒ Programmer et contacter les intervenants extérieurs
- ⇒ Communiquer à l'extérieur de l'activité de l'ALSH
- ⇒ Rendre compte au chef de service, aux élus

- **Le rôle des animateurs**

- ⇒ Participer à l'élaboration, à la mise en place, au suivi et à l'évaluation du projet pédagogique
- ⇒ Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- ⇒ Animer les différents moments de la journée (ateliers, vie quotidienne et collective)
- ⇒ Suivre les programmes d'animation
- ⇒ Gérer le matériel (préparation, rangement, entretien, inventaire)
- ⇒ Assurer l'élaboration et le respect des règles de vie

- **Le rôle de l'équipe de restauration**

- ⇒ Assurer les commandes gérer les livraisons.
- ⇒ Assurer l'entretien, l'hygiène et le nettoyage permanent de la cuisine.
- ⇒ Assurer le service en salle (mise de table, service plats, débarrassage).

Afin d'organiser au mieux les animations et les différents temps de la journée, des réunions de préparations sont mises en place toutes les semaines. De même un retour sur ce qui a été fait et sur le déroulement des journées est nécessaire. C'est pourquoi les animateurs seront amenés à remplir régulièrement des bilans sur les différents moments qui amènera à évaluer le fonctionnement, les activités, la relation de l'équipe.

➤ **2- Présentation du centre**

2.1 Le lieu et les coordonnées

L'ASH « L'îlot copains » se situe au 1 Bd de la petite Hollande 85360 La Tranche sur mer

Mail : alsh@latranchesurmer.eu

Téléphone : 02 51 28 04 94.

2.2 Les périodes d'accueil

L'ALSH est ouvert Le mercredi et les vacances excepté celles de Noël

2.3 Les tranches d'âge

L'îlot copains accueillent les enfants de 3 à 16 ans.

Les enfants sont répartis l'été en trois groupes (3/5 ans, 6/8 ans et 9/12 ans), et deux groupes les mercredis et petites vacances (3/5 ans et 6/12 ans).

Nouveauté. Pour les ados, un Accueil Jeune(12-16ans) est mis en place tous les mercredis de 14h à 18h (hors vacances scolaires) dans la grande salle de l'îlot copains.

La capacité d'accueil est de 100 enfants (agrément DDCS).

2. 4 Les locaux

Ce bâtiment se compose d'un hall d'accueil, de 3 salles distinctes et adaptées à chaque tranche d'âge, de 2 dortoirs, un bureau de direction, une salle pour les animateurs, 2 cours attenantes, des sanitaires, un local de rangement, une salle de restauration avec cuisine complètent cet équipement récent, attenant à la salle de sports.

Le centre bénéficie également du gymnase mitoyen, du parc des Floralies et du cinéma à proximité, et de la forêt.

2.5 Les horaires

	JOURNEE	½ JOURNEE REPAS	ou	½ JOURNEE SANS REPAS	ou
MERCREDIS	8h/18h	8h/14h 12h/18h	ou	8h/12h 14h/18h	ou
MERCREDIS club ados				14h/18h	
PETITES VACANCES	8h30/18h30	8h30/14h 12h/18h30	ou	8h30/12h 13h30/18h30	ou
ETE	8h/19h	8h/14h 12h/19h	ou	8h/12h 13h30/19h	ou

Les enfants peuvent arriver sur les plages horaires suivantes :

- De 8h à 9h30 maximum
- De 11h45 à 12h
- De 13h30 à 14h

➤ **3 - Le fonctionnement de l'ALSH**

3.1 Les inscriptions

Les inscriptions se font au centre de loisirs les mardis après-midi ou les jeudis. Elles peuvent également se faire sur rendez-vous auprès du Directeur (06 23 36 52 07) alsh@latranchesurmer.eu. Elles concernent chaque enfant susceptible d'utiliser l'accueil. Lors de l'inscription les parents doivent fournir les renseignements nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant à savoir :

- La fiche d'inscription dûment remplie pour la période.
- Une fiche sanitaire dûment remplie pour l'année en cours.
- La photocopie du carnet de santé (vaccinations) pour les enfants de moins de 6 ans
- La photocopie de l'attestation d'assurance (RC couvrant l'enfant)
- Une attestation quotient CAF.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être également retirés en Mairie, ou téléchargés sur le site de la ville. Bandeau Jeunesse et sports, rubrique l'îlot copains.

Les dossiers complets sont à déposer à l'îlot copains.

3.2 Les réservations

Les réservations se font par ordre d'arrivée des inscriptions. Elles ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles et en accord avec l'encadrement prévu. Les parents ne peuvent réserver que si leur enfant a un dossier complet.

Les réservations sont à faire le plus tôt possible dans un souci d'organisation. Elles sont acceptées, dans la mesure du possible, 2 jours à l'avance.

- **Nouveauté : un portail famille permet aux parents d'effectuer eux-mêmes, dans les mêmes conditions, les réservations.**

3.3 Les tarifs et le mode de paiement

Les tarifs sont votés en conseil municipal.

L'extrait de la délibération est disponible auprès du directeur.

Une facture ou un avis de prélèvement est adressé aux parents en début de mois par la trésorerie des Moutiers Les Mauxfaits.

Le règlement mensuel peut se faire sous différentes formes (paiement en ligne, chèques ou espèces) après réception de la facture et ce auprès de La Trésorerie des Moutiers Les Mauxfaits, ou par prélèvement en donnant un RIB et en remplissant une demande de prélèvement.

3.4 L'accueil

Aux petites vacances et les mercredis, les enfants sont répartis en deux groupes suivant leur âge : les 3/5 ans et les 6/12 ans.

Chaque groupe dispose d'une salle qui lui est propre avec du matériel adapté à sa tranche d'âge.

L'été, les enfants sont répartis en trois groupes : les 3/5 ans, les 6/8 ans et les plus de 9 ans.

L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Attention les familles doivent déposer les enfants à l'intérieur de la structure et en informer l'animateur qui est référent de l'accueil. Ce moment est important car il permet de rencontrer les familles, de recueillir les informations nécessaires et de transmettre les nôtres directement. L'équipe porte beaucoup d'attention à l'accueil individualisé des enfants et privilégie les échanges.

3.5 La journée type de l'ALSH

	ETE	PETITES VACANCES	MERCREDIS
8H	Accueil		Accueil
8H30	Garderie	Accueil	Garderie
9H30	Rassemblement + fruit	Rassemblement + fruit	Rassemblement + fruit
10H	Activités	Activités	Activités
12H	Rangement + accueil	Rangement + accueil	Rangement + accueil
13H	Repas + accueil	Repas + accueil	Repas + accueil
14H	Activités	Activités	Activités
16H	Fin activités	Fin activités	Fin activités
16H30	Goûter	Goûter	Goûter
17H	Temps libre	Temps libre (18h30)	Temps libre (18h)
19H	Temps libre		

3.6 La journée type des animateurs :

Les animateurs ne sont bien évidemment pas présents toute la journée de 8h (8h30) à 18h30 (19h).

Une rotation des temps de présence des salariés est mise en place afin que le nombre d'animateurs respecte le taux d'encadrement réglementaire mais aussi nécessaire, afin que notre accueil soit de qualité.

Le directeur et son adjointe assurent l'accueil du matin et les départs en fin de journée. Ils sont référents vis-à-vis des familles.

3.7 Le programme - Les activités

Le directeur et son adjointe élaborent un préprogramme d'activités pour l'été et les mercredi selon des thèmes définis, ensuite il est proposé aux animateurs. Le programme est disponible sur le site internet de la commune ou à l'accueil de loisirs sachant qu'il peut être modifié en fonction du temps, du nombre d'enfants ou d'une opportunité.

Dans un souci d'ouverture culturelle, sportive et d'accès aux loisirs, les animateurs veilleront à proposer des activités originales dans le cadre des semaines à thème.

Les activités peuvent être diverses et variées, à la fois manuelles, sportives en passant par les jeux. L'imaginaire a une très grande place dans tous les groupes.

3.8 L'encadrement

L'encadrement est composé :

- D'un directeur, Yves Burgaud, responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du règlement de l'établissement
- D'une adjointe, Morgane Meister
- D'un nombre d'animateurs titulaires ou stagiaires BAFA correspondant au taux d'encadrement réglementaire soit : un animateur pour 8 enfants chez les moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants chez les plus de 6 ans, en extrascolaire (vacances scolaires). Pour le périscolaire le mercredi le taux d'encadrement est d'un animateur pour 14 enfants chez les moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants chez les plus de 6 ans.

3.9 Les sorties

Des sorties peuvent être prévues en fonction des projets et en lien avec les objectifs pédagogiques de la structure. Sont pris en compte pour les inscriptions : l'ordre d'inscription et la fréquentation des enfants à l'ALSH.

Elles seront choisies et organisées en fonction de l'âge et de l'intérêt des enfants. En lien avec le projet éducatif et pédagogique de la structure. Pour les enfants qui ne participent pas à la sortie, l'accueil de loisirs reste ouvert seulement en été.

3.10 Les mini-camps

Des mini-camps sont organisés durant l'été. Les activités proposées durant ces camps sont en rapport avec l'âge des enfants. Sont pris en compte pour les inscriptions : l'ordre d'inscription et la fréquentation des enfants à l'ALSH.

3.10 Les règles de vie

Les règles de vie sont mises en place par l'encadrement en collaboration avec les enfants. Ces dernières ne sont pas seulement des interdictions et des devoirs mais aussi des droits. Il s'agit de règles qui favorisent la vie en collectivité mais aussi celles concernant l'hygiène et le temps des repas.

Elles seront affichées dans les salles et les lieux communs.

En cas de non-respect des règles, l'équipe d'animation et son directeur prendront les dispositions nécessaires.

3.12 La restauration

Les repas sont confectionnés par un prestataire extérieur et servis dans la nouvelle salle de restauration de l'îlot copains.

Un fruit est proposé le matin aux enfants à 9h40, et un goûter est fourni par le centre à 16h40.

Le repas du midi se prend entre 12h15 et 13h10.

Le repas est un moment convivial. Les animateurs sont répartis par table de manière à voir l'ensemble du groupe. Le repas leur permet aussi d'avoir un moment privilégié avec un groupe plus restreint d'enfants.

La salle de restauration est un lieu où certaines règles particulières sont à respecter (ne pas crier, ne pas s'apostropher d'un bout à l'autre de la pièce, ne pas se lever de table de manière inadaptée).

Les enfants ne sont pas forcés de manger, cependant nous les invitons le plus possible à goûter.

Les enfants peuvent participer pendant le repas, en se levant à tour de rôle pour se faire servir par le personnel de service. Ce moment favorise l'apprentissage de la vie quotidienne et permet une prise d'autonomie.

3.13 Le temps de repos

Toute la semaine, les enfants se lèvent assez tôt, c'est pourquoi, tout en ne perturbant pas le rythme de l'enfant, l'accueil des enfants s'effectue jusqu'à 9h30, début du regroupement pour les activités.

Après le repas un temps calme est mis en place pour tous les enfants. Plus précisément les 3/5 ans peuvent faire une sieste ou tout simplement s'allonger pour se reposer. Ce temps peut être accompagné par la lecture d'une histoire ou l'écoute d'une musique. Deux dortoirs sont réservés à cet effet.

Pour les 6/12 ans, c'est un moment de temps calme. Les activités sont libres et doivent être en rapport avec ce temps calme.

3.14 L'hygiène :

Les animateurs veilleront à ce que les enfants se lavent les mains après chaque passage aux toilettes, avant de manger et après toute activité.

Les locaux devront être rangés par tous afin de faciliter le travail de nettoyage.

3.15 Les transports :

Les déplacements sont effectués par les transports de la ville : car ou mini-bus.

Les enfants peuvent être amenés à se déplacer à pied ou avec les navettes gratuites en été.